

942

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Direction générale de la santé.
Sous-direction de l'hygiène publique.
Division des hôpitaux.
Division de la tutelle hospitalière.

SP 4 42
9516
1-9-75

CIRCULAIRE N° 2805 DU 1^{er} SEPTEMBRE 1975
relative à la prévention des infections hospitalières.
(Non parue au Journal officiel.)

Circulaire complétée par la présente circulaire: circulaire du
18 octobre 1973.

Le ministre de la santé
à

Messieurs les directeurs départementaux de l'action sanitaire et sociale (pour exécution);
Messieurs les médecins inspecteurs régionaux et départementaux de la santé (pour information);
Messieurs les directeurs des établissements d'hospitalisation publics (pour exécution).
(Sous couvert de Messieurs les préfets.)

Par circulaire du 18 octobre 1973, j'ai appelé votre attention sur la nécessité de créer dans chaque hôpital un comité de lutte contre l'infection pour la composition duquel je vous ai donné des instructions précises.

Après avoir procédé à un nouvel examen de la question et à seule fin de permettre à ce comité de fonctionner dans les meilleures conditions possible, c'est-à-dire avec le maximum d'efficacité, il me paraît utile d'adjoindre aux membres appelés à siéger dans chaque comité le médecin chargé du service de médecine préventive du personnel hospitalier.

Il serait très opportun, en outre, que le médecin inspecteur départemental de la santé soit appelé à assister à ces réunions.

Je vous serais, en conséquence, obligé de vouloir bien en tenir compte lors de la mise en place des comités de lutte contre l'infection dans les établissements d'hospitalisation publics.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DOMINIQUE LE VERT.